

## Culture | Bordeaux : territoire pionnier dans les industries culturelles et créatives



**Pour renforcer la dynamique culturelle et économique déjà très présente dans la ville de Bordeaux et sa métropole, Alain Juppé, maire de Bordeaux et président de Bordeaux Métropole, en compagnie de Frédérique Bredin, présidente du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), ont signé, lundi 11 février 2019, une convention de coopération. L'objectif principal est d'attirer de nouveaux talents, d'accompagner la création numérique et les nouveaux formats.**

*« Bordeaux est très présente dans les industries culturelles et créatives que ce soit dans le cinéma, le tournage de films, les entreprises d'animation, ou la BD »* affirme Alain Juppé, maire de Bordeaux et président de Bordeaux Métropole. Bordeaux, territoire pionnier dans ce domaine, se positionne « 3ème ville de France pour la création de jeux vidéo, 2ème pour l'accueil de professionnels de la BD, et 3ème région en matière de tournage de long-métrages et de fictions télévisées. » Non seulement Bordeaux cherche à valoriser l'ensemble des initiatives en matière de politique culturelle cinématographique, mais Bordeaux Métropole place également les industries créatives comme de l'une ses priorités économiques.

Pour Frédérique Bredin, présidente du Centre National du Cinéma et de l'image animée, « *la ville de Bordeaux et sa Métropole sont extrêmement attractives que ce soit par rapport au nombre de producteurs, de jeunes créateurs, de start-ups en lien avec les nouvelles technologies, ou bien encore les industries notamment d'animation, de jeux vidéos et d'effets spéciaux. Cette coopération est « une pierre de plus dans le dispositif, qui montre un engagement très fort de la part des collectivités territoriales de Bordeaux soucieuses de réussir ce pari de l'innovation technologique, du développement de son offre audiovisuelle et de la formation. Bordeaux est un lieu d'évidence.* »

### **Première convention signée entre le CNC et une collectivité territoriale**

Il s'agit de la première convention signée entre le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), une collectivité territoriale autre que régionale ou départementale et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) en matière de soutien à la création, principalement numérique.

Cette coopération entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, la DRAC et le CNC a une valeur de 225 000

euros (125 000 Métropole, 25 000 Ville, 75 000 CNC). Elle vient en complément du fonds d'aide à la création et à la production créé en 2013 par la Ville de [Bordeaux](#) qui, chaque année, subventionne des spectacles vivants, des projets dans les arts visuels et plastiques, la musique, la littérature, la bande dessinée, l'espace public, les arts numériques, pour n'en citer que quelques-uns.

Ce nouveau fonds d'aide a pour fonction première d'aider à la création et à la production d'œuvres de création numérique et de nouveaux formats. Cela va permettre à de jeunes talents, qu'il s'agisse d'auteurs (créateurs d'œuvres) ou d'associations (collectifs de créateurs) dans le domaine de l'image, de se libérer de contraintes financières et ainsi d'avoir les moyens de leurs ambitions. Entre fictions innovantes (vidéos, chaînes numériques), réalité virtuelle, œuvres novatrices et expérimentales faisant appel aux technologies multimédia et numériques, d'expression originale française, avec un travail de scénarisation tout en ayant un lien culturel fort avec la métropole bordelaise, ces nouveaux talents pourront donner libre cours à leur créativité

De fait, au travers de ce fonds d'aide, « [Bordeaux](#) et la [Métropole](#) apporteront aux auteurs et jeunes créateurs dans le domaine du numérique une sorte d'écosystème mêlant dynamisme et création. Ils y trouveront des aides que ce soit dans l'écriture, le développement de leur maison de production, et dans leur société. Cela permettra également de créer des emplois au service de la création, » nous renseigne Frédérique Bredin.

## Appel à projets

Un premier appel à projet a eu lieu du 6 décembre 2018 au 31 janvier 2019. Les candidats ont répondu présent puisque ce n'est pas moins de 26 projets qui ont été proposés. Tous ces projets seront examinés au début du mois mars 2019 par un comité de lecture constitué de professionnels issus des différents métiers que constitue le cinéma. Les membres de ce comité sont indépendants des deux collectivités. Les résultats seront publiés vers mai/juin. L'aide financière à la création peut atteindre jusqu'à 20 000 € par dossier. Un second appel à projet est prévu pour décembre 2019.

Ce partenariat triennal et reconductible cherchera, par ailleurs, à apporter de la visibilité aux actions déjà présentes tant pour la ville que pour la [Métropole](#) et d'accompagner, entre autres, les résidences So Film de Genre (résidence des lauréats à [Bordeaux](#) en mars 2019) et le Fonds d'aide à la création numérique et aux nouveaux formats.

Alizé Sibella

*Crédit Photo : Alizé Sibella*  
*Publié sur [aqui.fr](#) le 13/02/2019*  
*[Url de cet article](#)*